

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 24 mars 2022

Compte-rendu affiché le 29 mars 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : 18
mars 2022

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Madame Camille EL-BATAL

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAUULT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Bruno DANDOY, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Etienne FILLOT, Caroline VARGIOLU, Coralie TRACQ, Céline BALITRAN-FAURE, Eric PEREZ

Pouvoirs :

Etienne FILLOT à Céline MAROLLEAU, Caroline VARGIOLU à Stéphane GONZALEZ, Coralie TRACQ à Laure LAURENT, Céline BALITRAN-FAURE à Patrick FAURE, Eric PEREZ à Fabien BAGNON,

Membres absents à la séance :

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

AFFECTATION DU RÉSULTAT
PROVISoire 2021

Délibération : 03.2022.037

Transmis en préfecture le : 29/03/2022

RAPPORTEUR : Madame Françoise BÉRARD

Lors de la construction du budget, un autofinancement est prévu pour permettre de financer pour partie les dépenses d'investissement. Toutefois, ce « virement à la section d'investissement » n'est inscrit que pour exécuter dès le début de l'exercice les dépenses qu'il a été prévu d'autofinancer (par l'autofinancement dégagé quant à lui en fin d'exercice). Il ne donne donc pas lieu à exécution comptable pendant l'exercice.

Aussi, à la fin de l'exercice, le résultat de la section de fonctionnement doit être affecté obligatoirement et en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement. Quant au solde, il peut être affecté librement soit à la section de fonctionnement, soit à la section d'investissement pour complément de financement des investissements 2022.

Ainsi, l'exécution budgétaire 2021 fait apparaître les résultats « provisoires » ci-après. Les soldes seront considérés comme définitifs lors de l'adoption formelle du compte administratif 2021.

Budget principal ville

Résultat de clôture 2021 de la section de fonctionnement :	+ 1 393 292,26 €
Résultat de clôture 2021 de la section d'investissement :	+ 3 858 750,40 €

Restes à réaliser 2021 :

- Dépenses : + 1 721 930,41 €
- Recettes : + 122 719,05 €

La section d'investissement présente un excédent de financement de 2 259 539,04 €.

Budget annexe La Mouche

Résultat de clôture 2021 de la section de fonctionnement :	0,00 €
Résultat de clôture 2021 de la section d'investissement :	+ 11 528,40 €

Restes à réaliser 2021 :

- Dépenses : + 4 427,46 €
- Recettes : 0,00 €

La section d'investissement présente un excédent de financement de 7 100,94 €.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission n°4 « Finances, Affaires générales, Développement économique, Ressources humaines et Numérique » du 17 mars 2022 ;

Où l'exposé du rapporteur ;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir :

- **REPRENDRE** les restes à réaliser 2021 en dépenses et en recettes au budget primitif 2022 du budget principal ville et du budget annexe La Mouche ;
- **AFFECTER** par anticipation le résultat provisoire de clôture de la section de fonctionnement 2021 du budget principal Ville pour **1 393 292,26 €** au budget primitif 2022, en recette de fonctionnement compte « 002 - résultat de fonctionnement reporté » ;
- **AFFECTER** par anticipation le résultat provisoire de clôture de la section d'investissement 2021 du budget principal Ville pour **3 858 750,40 €** au budget primitif 2022, en recette d'investissement compte « 001 - résultat d'investissement reporté » ;

- **AFFECTER** par anticipation le résultat provisoire de clôture de la section d'investissement 2021 du budget annexe La Mouche pour **11 528,40 €** au budget primitif 2022, en recette d'investissement compte « 001 - résultat d'investissement reporté » ;

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Françoise BÉRARD**,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE
Motion adoptée par 29 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 6.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

La Maire,
Marylène MILLET



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAUT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Liste des élus s'étant ABSTENU

Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.